

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP12-2025 adopté le 5 mai 2025

**Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement  
numéro 0664-2016 de lotissement afin d'ajouter une exception  
aux frais de parcs pour les projets de logements abordables**

---

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mai 2025;

Le **< 2025**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement est modifié afin de revoir les dispositions applicables aux frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la façon suivante :
  - 2.1 Ajouter au paragraphe 4 de l'article 18 intitulé « Parcs, terrains de jeux et espaces naturels » le sous-paragraphe j) suivant :

« j) une *opération cadastrale* relative à un projet résidentiel ou mixte financé en tout ou en partie, par un emprunt garanti ou consenti par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LC 1954, ch. 54), lorsqu'il est démontré que ce financement a pour objet principal de favoriser l'accès au logement abordable. »
3. Le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

---

Julie Bourdon, présidente de la séance

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

---

Julie Bourdon, mairesse

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe